

CELEBRATION DU 31^e ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DE LA RASD

"Le plan d'autonomie est une nouvelle version de l'annexion forcée de 1975"

La République arabe sahraouie démocratique a célébré, hier, 27 février, sa 31^e année d'existence. A l'occasion de la cérémonie officielle, qui s'est déroulée à Tifariti, une des principales localités des territoires libérés du Sahara occidental, le président Mohamed Abdelaziz a réitéré son rejet du plan d'autonomie interne que tente d'imposer le Maroc.

"A partir de ces territoires, imbibés du sang de tant de nos martyrs, et libérés au prix fort de leurs sacrifices et les souffrances des Sahraouis (es), nous disons au monde que le peuple sahraoui, sous la direction de son représentant légitime, le Front Polisario, ne peut en aucune manière accepter une approche futile connue sous le nom de «l'autonomie interne», qui est une vaine tentative pour légitimer l'occupation marocaine, et donc le fait colonial au Sahara occidental", a indiqué hier Mohamed Abdelaziz dans un discours prononcé à l'occasion

de la célébration du 31^e anniversaire de la RASD. Pour le secrétaire général du Front Polisario, ce plan est une nouvelle version de la colonisation des territoires sahraouis.

"Ce concept, en plus d'être en totale contradiction avec la nature du conflit et de ne satisfaire aucune condition minimale, soit-elle en termes de critères internationaux, n'est, ni plus, ni moins, qu'une manœuvre dilatoire qui viole délibérément le droit international et porte en lui les germes de la déstabilisation de l'ensemble de la région. C'est une nouvelle version de l'annexion forcée et illégale du territoire du Sahara occidental, le 31 octobre 1975, susceptible d'engendrer les mêmes résultats néfastes occasionnés par ladite annexion, et dont ont souffert les deux peuples frères sahraoui et marocain, ainsi que les peuples de la région".

Mohamed Abdelaziz, qui ne manquera pas de saluer la mémoire des martyrs de la lutte, rendra un hommage particulier à El Loueli Mustapha Sayed "qui déclencha la glorieuse révolution et proclama, le 27 février 1976, la République sahraouie".

Le président de la RASD, qui a prononcé ce discours devant les membres des délégations étrangères prenant part à la

De notre envoyé spécial à Tifariti, Tarek Hafid

conférence internationale de Solidarité avec le peuple sahraoui, a dénoncé le parti-pris de certains Etats.

"La solidarité internationale, qui a commencé avec la tragédie due à l'annexion et l'occupation de notre territoire par le Maroc, connaît aujourd'hui des développements graves aussi bien sur le plan humanitaire et des droits de l'homme dans les territoires occupés que sur le plan alimentaire dans les campements de réfugiés.

Ceux qui entravent la publication du rapport du Haut-Commissariat aux Nations-Unies aux droits de l'homme sur le Sahara occidental ou œuvrent à la réduction de l'aide alimentaire, destinée aux réfugiés sahraouis, comme moyen de pression politique visant à les contraindre à renoncer à leur droit de vivre libres et dignes sur leur territoire, font preuve d'une extrême lâcheté et d'une duplicité flagrante."

A propos de la conférence internationale, qui a débuté lundi, les 800 délégués ont arrêté des mesures concrètes qui seront mises en œuvre pour apporter aide et soutien au peuple et aux institutions officielles sahraouis.

Ils ont également adopté, à

l'unanimité, la déclaration de Tifariti qui dénonce, entre autres, le projet d'autonomie que tente d'imposer le Maroc.

Les participants considèrent que la pseudo solution et soi-disant proposition d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine constitue une grave «fuite en avant qui accentuera la tension dans le territoire et dans la région et ferme définitivement les voies d'un règlement pacifique, juste et définitif du conflit. La conférence déclare le projet marocain nul et sans valeur juridique ou légale.

Les participants demandent à la France et à son gouvernement de reconsidérer leur position et qu'ils abandonnent leur alignement sur les thèses expansionnistes marocaines qu'ils maintiennent au détriment de la légalité internationale et des obligations et responsabilités contractées avec le Maghreb dont la configuration future ne saurait être réalisée sur la base d'une modification par la force des frontières héritées de la colonisation et sur la violation du principe cardinal du droit à la libre autodétermination du peuple sahraoui, qui demeure le dernier peuple colonisé d'Afrique».

T. H.

UN OFFICIER FRANCAIS PROVOQUE LES SAHRAOUI

Grave parti-pris d'un élément de la Minurso

Un incident, qualifié de "très grave" par les officiels sahraouis, a émaillé les festivités marquant la commémoration du 31^e anniversaire de la proclamation de la RASD. Un officier français membre de la Minurso, la force d'interposition de l'ONU au Sahara occidental, a accroché à son uniforme un autocollant portant l'inscription "El Ayoun, Sahara marocain". "J'ai vu ce Casque bleu se promener avec cet adhésif sur la poitrine au moment de l'opération de destruction des mines. Il était avec un officier égyptien. Il faisait en

sorte d'être vu par les Sahraouis qui étaient présents en force à cette opération", a indiqué Carlos Ruiz Miguel, professeur de droit constitutionnel et membre d'un comité de soutien à la cause sahraouie. "L'officier français a été interpellé par la population, une femme lui a demandé pourquoi il se comportait de la sorte. Je me suis approché de lui à mon tour pour avoir des explications à propos de cet acte. Il m'a alors expliqué qu'il est en poste à El Ayoun, dans les territoires occupés, et qu'il était obligé de porter cet autocollant pour éviter d'avoir des

problèmes avec les autorités marocaines. Il est clair que cette excuse est absolument inacceptable", a ajouté ce témoin. Carlos Ruiz Miguel a, par la suite, interpellé le général major Kart Masgaard, commandant en chef de la Minurso, qui était hier à Tifariti, à propos de cet acte de provocation. "Il n'a rien voulu savoir. Pour lui, son élément n'avait commis aucun acte grave. Il s'est contenté de dire que l'officier français a été agressé par la foule, ce qui est totalement faux."

T. H.

GENOCIDE DE SREBRENICA

Le jugement mi-figue, mi-raisin "d'Etats" de la Cour de justice internationale

Qui ne s'en souvient pas ? Les massacres de musulmans, ou carrément des musulmans, selon d'autres, à l'époque à Srebrenica constituaient la grande affaire humanitaire qui devait, sur-le-champ — sans permettre à personne, ni Etat ni ONG, ni personne physique ou morale de réfléchir davantage, être résolue. Bernard Kouchner, B. Henry Levy et tant d'autres "humanitaires" politiques et philosophes de tout bord indiquèrent le chemin. Permettre à l'Alliance atlantique d'intervenir, avec ses gros sabots, pour arracher les malheureux musulmans de Milosevic, Mladic, Karadic et autres bourreaux serbes dont les noms se terminaient tous par "ic" (prononcez itch). Quelques années après, pourtant, la cour de justice internationale de La Haye donne l'impression

d'avoir été, quelque peu, oublié. Dans leur jugement rendu, hier, dans la capitale néerlandaise, les magistrats de ce prestigieux tribunal ont, carrément, débouté la Bosnie. Si dans les attendus, le ton est martial et formellement sévère, il n'en reste pas moins que la sentence blanchit la Serbie, l'Etat serbe, de toute responsabilité juridique. La Haye a, en définitive, enterré l'affaire "Srebrenica". La présidente du tribunal, la plus haute instance judiciaire des Nations unies, a lu l'arrêt en soulignant tout de même, que les autorités de Belgrade "ne pouvaient pas ne pas être conscientes du risque sérieux d'un massacre dans l'enclave". La juge Rosalyn Higgins a ensuite rappelé : "La Serbie n'a pas empêché le génocide des musulmans de Bosnie, notamment dans l'enclave de

Srebrenica ou puni les auteurs de ce génocide". Pourtant, les "robes rouges" de La Haye ont conclu que "la compensation financière n'apparaît pas comme le moyen approprié de réparer la violation de l'obligation de prévenir le génocide". Et, pourquoi donc ceux de Srebrenica n'auraient-ils pas droit aux compensations financières, c'est-à-dire plus simplement obliger l'Etat serbe à payer des dommages et intérêts ?

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

La Cour internationale de justice de La Haye a voulu par ce jugement, comme on dit chez nous, "se prémunir de la colère du berger sans affamer le loup". Est-ce cela, précisément, qui était dévolu comme mission à La Haye ? Sera-ce suffisant pour tourner la page de la guerre des Balkans ? Rien n'est moins sûr.

A. M.

AVIS DE DECES

Les familles Berkani, Akerma, Mahiout, Meradi, Touazi Allouche, Abcha de Larbaâ-Nath-Irathen et Tizi-Ouzou ont la douleur de vous faire part du tragique décès de leur époux, frère, oncle, parents et alliés Berkani Lamara survenu en France. L'enterrement aura lieu aujourd'hui. La levée du corps se fera du domicile mortuaire sis à la cité CNEP Nouvelle-Ville, Tizi-Ouzou.

ABDELKADER MESSAHEL, MINISTRE DELEGUE AUX AFFAIRES MAGHREBINES ET AFRICAINES

"La position de l'Algérie est inchangée depuis 1966"

"La position de l'Algérie vis-à-vis du dossier de décolonisation du Sahara occidental est inchangée depuis 1966, date à laquelle cette question a été inscrite sur les tablettes des Nations-Unies. L'Algérie a insisté plus d'une fois, par la voix de la personne la plus autorisée, le président de la République, sur sa position sur cette question. Nous sommes pour la recherche d'une solution pacifique dans le cadre de la légalité internationale et dans un cadre politique", a souligné, hier, à partir de Tifariti, Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires africaines, qui participait à la commémoration du 31^e anniversaire de la proclamation de la RASD. Messahel, qui était accompagné de Mohamed Chérif Abbas et de Abdallah Baali, a indiqué que plusieurs Etats européens restent attachés à l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. "D'importants Etats européens, de l'image de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hollande ou encore des pays scandinaves, ont clairement exprimé leur soutien à la résolution adoptée par l'assemblée générale lors de sa dernière session".

T. H.